

Les obligations du dirigeant sportif

Patrick Girard



Le CRIB

Centre de Ressources et d'Information pour les
Bénévoles

CDOS et Ligue de l'Enseignement



Les obligations légales du dirigeant sportif

Quelle approche ?

Approche « Valeurs du Sport »

Sommaire

- Les fondamentaux
 - Les organes de l'association
 - Statuts et Règlement Intérieur
 - Les dirigeants
 - La responsabilité des dirigeants

La Loi 1901

Une Association est

« la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leur activité, dans un but autre que de partager des bénéfices »

Quelles obligations ?

- Statuts, Règlement Intérieur
Assemblée Générale, AG Extraordinaire
Conseil d'Administration, Bureau
3 Dirigeants, Président, Trésorier, Secrétaire Général
- Déclarations officielles
- Déclarations sociales / fiscales
Registre Spécial, Comptes-Rendus de délib
- Archives
Fonctionnement démocratique

Obligatoire
Dans certains cas
Facultatif

Quelles obligations ?

- Statuts, Règlement Intérieur
Assemblée Générale, AG Extraordinaire
Conseil d'Administration, Bureau
3 Dirigeants, Président, Trésorier, Secrétaire Général

Mais...

- Déclarations officielles
- Déclarations sociales / fiscales
Registre Spécial, Comptes-Rendus de délib
- Archives
Fonctionnement démocratique

Obligatoire
Dans certains cas
Facultatif

Sport

Le Code du Sport



Le Code du sport

Activité réglementée

Encadrement sportif

Association d'intérêt général

le but de l'association ne doit pas être lucratif

la gestion de l'association doit être
désintéressée

l'association ne doit pas être limitée à un cercle
restreint de personnes.

Garantie de fonctionnement démocratique

Obligations par rapport aux Statuts

Code du sport : détail

Fonctionnement démocratique

Participation de chaque adhérent à
l'assemblée générale

Désignation du conseil d'administration par
l'assemblée générale au scrutin secret et pour
une durée limitée

Code du sport : détail

Fonctionnement démocratique (suite) :

Un nombre minimum, par an, de réunions de l'assemblée générale et du conseil d'administration

Des conditions de convocation de l'assemblée générale et du conseil d'administration à l'initiative d'un certain nombre de leurs membres

Code du sport : détail

Transparence de la gestion

Qu'il est tenu une comptabilité complète de toutes les recettes et de toutes les dépenses

Que le budget annuel est adopté par le conseil d'administration avant le début de l'exercice

Que les comptes sont soumis à l'assemblée générale dans un délai inférieur à six mois à compter de la clôture de l'exercice

Code du sport : détail

Gestion désintéressée

Que tout contrat ou convention passé entre l'association, d'une part, et un administrateur, son conjoint ou un proche, d'autre part, est soumis pour autorisation au conseil d'administration et présenté pour information à la plus prochaine assemblée générale

Code du sport : détail

Représentativité

dispositions destinées à garantir les droits de la défense en cas de procédure disciplinaire
prévoir l'absence de toute discrimination dans l'organisation et la vie de l'association

Agrément Jeunesse & Sports

Nécessaire pour :

Bénéficiaire de subventions

Délivrer des reçus fiscaux pour Mécénat

Abandons de frais kilométriques

Le premier intérêt de l'affiliation à une Fédération Sportive

Des Statuts-types, adaptés au Code du Sport

Un agrément systématique

Sommaire

- Les fondamentaux
- Les organes de l'association
Statuts et Règlement Intérieur
Les dirigeants
La responsabilité des dirigeants

Les organes de l'association

Les Assemblées Générales

Organe souverain de l'association

Garantir l'accès aux membres

Garantir la libre expression

Pouvoirs des AG

Entendre et approuver les rapports annuels

Approuver les comptes et le budget

Décider des actes les plus importants

Élire/Révoquer les dirigeants, Exclure les membres

Dissoudre/Fusionner l'association

Les organes de l'association

Les Assemblées Générales

L'Assemblée Générale Ordinaire

Organisée annuellement

Gestion ordinaire de l'association

L'Assemblée Générale Extraordinaire

Mêmes participants que l'AGO

Distincte de l'AGO (temps, sujets)

Les organes de l'association

Les organes de gestion

- Le Conseil d'Administration

Pouvoirs limités à la gestion courante

Entre deux AG

Tout sauf...

Acheter/Vendre un bien immobilier

Changer les Statuts

Élire les administrateurs

Pouvoir restreint ou étendu par l'AG

Droit d'information des membres

Les organes de l'association

Les organes de gestion

- Le Bureau

Pouvoir exécutif de l'Association

Validé par le CA

Composé des P/MP, T/TA et SG/SGA

Pas de pouvoirs réels si non mentionné dans les Statuts

Seuls les dirigeants ont un réel pouvoir

Possibilité de délégations

Les organes de l'association

Les organes de gestion

- Les Commissions...

Délégation de gestion

Attention aux délégations d'engagement

Organe d'élaboration et de proposition

Pas de pouvoir de décision hors cadre réglementaire précis

Sommaire

- Les fondamentaux
 - Les organes de l'association
 - Statuts et Règlement Intérieur
- Les dirigeants
- La responsabilité des dirigeants

Les Statuts

Très encadrés par les Fédérations

Bien vérifier la latitude laissée

Ne peuvent être changés hors AG

Même si changement imposé par la
Fédération

Doivent être communiqués à l'administration

Préfecture -> délégation à la DDSCS

Le Règlement Intérieur

Précision des Statuts

Ne peuvent contredire les Statuts

Approuver par le CA et l'AG

Pas de publication hors de l'Association

Aucune obligation

Important si salariés

Utile pour protéger les dirigeants

Sommaire

- Les fondamentaux
- Les organes de l'association
- Statuts et Règlement Intérieur
- Les dirigeants
La responsabilité des dirigeants

Les dirigeants

- Le mandat d'administrateur
 - Personne physique ou morale
 - Prévu dans les Statuts
 - Voix délibérative ou non dans les instances
 - Durée limitée
 - Ne confère par forcément de pouvoir
 - Droit à l'information complète

Les dirigeants

- Le Président / La Présidente
 - Pouvoirs définis par les Statuts
 - Représente l'Association
 - dans la limite des pouvoirs du CA/Bureau
 - Veille à l'application de la réglementation
 - Est de fait l'employeur des salariés
 - Peut déléguer certains pouvoirs sous réserve d'approbation par le CA/AG

Les dirigeants

- Le Trésorier / La Trésorière

Partage avec le Président la gestion courante de l'association

Responsable de la tenue des comptes

Recouvre les recettes

Effectue les paiements

Gère les comptes

Attention aux prises de risque

Les dirigeants

- Le Secrétaire Général / La Secrétaire Générale
 - Tient les registres
 - Valide les comptes-rendus
 - Archive les documents
 - Transmets les informations légales
 - Organise la vie courante de l'association

Sommaire

- Les fondamentaux
- Les organes de l'association
- Statuts et Règlement Intérieur
- Les dirigeants
- La responsabilité des dirigeants

Responsabilités

- Responsabilité juridiques
 - Respect de la Loi
 - Respect de vos pouvoirs
 - Faire valider ses décisions
 - Assurez-vous en Responsabilité Civile
- Responsabilités morales
 - Réel exercice démocratique
 - Respect des salariés

Obligations légales

Déclarer les Statuts

Déclarer les dirigeants

Déclarer les modifications de Statuts

Déclarer les modifications de dirigeants

Obligations légales

Durée de conservation

Statuts, règlement intérieur	délai illimité
Registre spécial (plus nécessaire)	délai illimité
Récépissés de déclaration à la préfecture et avis de publication au Journal officiel	délai illimité
Registre des délibérations s'il y en a (souhaitable)	délai illimité
Procès-verbaux d'assemblées générales, de conseil d'administration, de bureau	30 ans
Rapport du commissaire aux comptes	30 ans
Subventions (demande, convention, pièces justificatives)	30 ans
Contrats d'assurance	durée de validité plus durée de prescription,
Contrats commerciaux	5 ans à compter de la fin du contrat

Obligations légales

Durée de conservation

Livres comptables obligatoires (livre journal, grand livre, livre d'inventaire, bilan, compte de résultat, rapport de gestion, etc.)	10 ans
Pièces justificatives de la comptabilité (factures émises et acceptées, bulletins de paie, pièces bancaires, etc.)	10 ans
Journal des opérations bénévoles où sont retracées les contributions volontaires lorsqu'il a été décidé de les valoriser.	6 ans

Pour en savoir plus

<http://vienne.franceolympique.com/>

<https://www.associatheque.fr>

<http://www.associations.gouv.fr>

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Code_du_sport_\(France\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Code_du_sport_(France))

